

Arrêté de composition du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de l'eau de la Société Eau de Marseille Métropole (SEMM)

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération AGER 001-607/13/CC du 31 octobre 2013 approuvant le choix du délégataire du service public de l'eau potable de la Société Eau de Marseille Métropole (SEMM);
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- L'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- L'article 53.3 du contrat de délégation de service public de la Société Eau de Marseille Métropole (SEMM), modifié par l'avenant 3 du 22 mars 2018.
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

CONSIDÉRANT

- Qu'il convient de définir la composition du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de la Société Eau de Marseille Métropole (SEMM) et d'en désigner les membres.

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté n° 21/008/CM du 3 février 2021 est abrogé.

Article 2 :

A compter du 1^{er} juin 2023, la composition du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de la Société Eau de Marseille Métropole (SEMM), s'établit ainsi :

ÉLUS MÉTROPOLITAINS

- Monsieur Roland GIBERTI,
Vice-Président de la Métropole délégué à l'Eau, à l'Assainissement et au Pluvial
- Monsieur Olivier GUIROU,
Conseiller métropolitain délégué à l'Eau
- Monsieur Philippe GRANGE,
Conseiller métropolitain délégué à l'Assainissement
- Monsieur Domnin RAUSCHER,
Directeur Général des Services

En cas d'absence ou d'empêchement, Madame Zohra DJELLALI, Conseillère technique, représentera Monsieur Domnin RAUSCHER.

- Monsieur Jean-Louis DALMASSO,
Directeur Général Délégué Gestion Durable du Cadre de Vie et du Cycle de l'Eau
- Madame Nathalie PERRIN,
Directrice du Pôle Protection du Cycle de l'Eau
- Madame Véronique LORTHIOS,
Directrice Prospective et Pilotage des Exploitants

REPRÉSENTANTS DE LA STRUCTURE JURIDIQUE DÉDIÉE DE L'EAU

- Madame Marie-France BARBIER,
Directrice Générale Société Eau de Marseille Métropole (SEMM)
- Monsieur Régis MASSE,
Directeur de l'Exploitation Société Eau de Marseille Métropole (SEMM)
- Madame Sandrine MOTTE,
Directrice Générale Société des Eaux de Marseille (SEM)
- Madame Marie BORNJ,
Directrice Générale Déléguée Société des Eaux de Marseille (SEM)
- Monsieur Philippe GRESSIER ou son remplaçant,
Directeur Financier Société des Eaux de Marseille (SEM)

Article 3 :

Monsieur Roland GIBERTI assure la présidence du comité de pilotage du contrat de Délégation du Service Public de l'eau de la Société Eau de Marseille Métropole (SEMM).

En cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Olivier GUIROU assure cette même présidence.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 5 juin 2023

Martine VASSAL